



ARRÊTÉ N°2025-13

Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu la livraison d'une toupie béton pour les travaux de Mr PICOT Guillaume au 69 rue des Aires, TAVEL (30126) par la SARL CHAPES SYSTEME,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite le mardi 11 février 2025 de 08h00 à 13h00 rue des Aires, TAVEL (30126). Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Le permissionnaire devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 48 heures avant.

Article 2 : Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel le 22 janvier 2025.

Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 22 JAN. 2025

